

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00179

Numéro SIREN : 411 187 115

Nom ou dénomination : A.B. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008614

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/008614**
n°de gestion : **1997B00179**
n°SIREN : **411 187 115 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 11/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.B. DISTRIBUTION - Société par actions simplifiée
2 rue René Cassin Zone Industrielle 38120 Saint-egreve -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1378182

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	122 500		122 500	122 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	89 719	55 915	33 804	43 113	9 309-	21.59-
	Installations techniques, matériel et outillage	11 741	9 971	1 770	4 385	2 615-	59.63-
	Autres immobilisations corporelles	52 161	36 520	15 641	23 028	7 387-	32.08-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 615		20 615	20 106	509	2.53
	Total II	296 736	102 406	194 330	213 131	18 801-	8.82-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	15 275		15 275	13 541	1 734	12.81
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 181 351		1 181 351	1 162 193	19 158	1.65
	Autres créances	163 393		163 393	177 954	14 561-	8.18-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	47 211		47 211	106 321	59 110-	55.60-
	Charges constatées d'avance (3)	24 761		24 761	23 305	1 456	6.25
	Total III	1 431 990		1 431 990	1 483 313	51 323-	3.46-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 728 726	102 406	1 626 320	1 696 445	70 125-	4.13-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

120 000
20 615

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622	7 622		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	129 801	118 256	11 546	9.76
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	13 310	57 726	44 416-	76.94-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	151 496	184 366	32 870-	17.83-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	17 171	34 640	17 469-	50.43-
	Concours bancaires courants	209	194	15	7.93
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	845 006	870 234	25 228-	2.90-
	Dettes fiscales et sociales	260 717	266 213	5 496-	2.06-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	351 721	340 798	10 924	3.21
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 474 824	1 512 079	37 255-	2.46-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 626 320	1 696 445	70 125-	4.13-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 474 541

1 494 955

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	1 674 715		1 674 715	1 775 679		100 964-	5. 69-
Production vendue de biens	7 922-		7 922-			7 922-	
Production vendue de services	196 812		196 812	208 470		11 658-	5. 59-
Chiffre d'affaires NET	1 863 605		1 863 605	1 984 150		120 544-	6. 08-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 871			5 871	
Autres produits			4 368	8 778		4 410-	50. 24-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 873 844	1 992 928		119 084-	5. 98-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			922 302	948 792		26 491-	2. 79-
Variation de stock (marchandises)			1 734-	1 704-		29-	1. 73-
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			580 561	619 208		38 647-	6. 24-
Impôts, taxes et versements assimilés			9 058	9 338		280-	3. 00-
Salaires et traitements			255 286	251 337		3 948	1. 57
Charges sociales			76 590	83 015		6 425-	7. 74-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 311	19 560		250-	1. 28-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			405	393		12	2. 96
Total des Charges d'exploitation (II)			1 861 778	1 929 939		68 161-	3. 53-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 066	62 988		50 922-	80. 84-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 509		43	1 466	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 509		43	1 466	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		851		1 580	729-	46. 17-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		851		1 580	729-	46. 17-
2. Résultat financier (V-VI)		659		1 537-	2 196	142. 86
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)		12 725		61 452	48 727-	79. 29-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 585			1 585	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		1 585			1 585	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 000		3 726	2 726-	73. 16-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 000		3 726	2 726-	73. 16-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		585		3 726-	4 311	115. 70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 876 938		1 992 971	116 032-	5. 82-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 863 629		1 935 245	71 616-	3. 70-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		13 310		57 726	44 416-	76. 94-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 626 319.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 863 605.31 Euros et dégageant un bénéfice de 13 309.91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 15 607 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

En conformité avec l'article 244 quater C du CGI, l'utilisation du CICE par l'entreprise s'est traduit par des efforts en matière :

- d'investissement,
- de recrutement,
- de prospection de nouveaux marchés,
- et de reconstitution de son fonds de roulement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	89 719		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 741		
Installations générales agencements aménagements divers	27 093		
Matériel de transport	8 915		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 153		
TOTAL	153 621		
Prêts, autres immobilisations financières	20 106		509
TOTAL	20 106		509
TOTAL GENERAL	296 226		509

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			122 500	122 500
Installations générales agencements aménagements constr.			89 719	89 719
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 741	11 741
Installations générales agencements aménagements divers			27 093	27 093
Matériel de transport			8 915	8 915
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 153	16 153
TOTAL			153 621	153 621
Prêts, autres immobilisations financières			20 615	20 615
TOTAL			20 615	20 615
TOTAL GENERAL			296 736	296 736

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	46 606	9 309		55 915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 356	2 615		9 971
Installations générales agencements aménagements divers	10 479	4 249		14 728
Matériel de transport	2 972	2 972		5 943
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 682	167		15 849
TOTAL	83 095	19 311		102 406
TOTAL GENERAL	83 095	19 311		102 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 309				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 615				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 249				
Matériel de transport	2 972				
Matériel de bureau informatique mobilier	167				
TOTAL	19 311				
TOTAL GENERAL	19 311				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 615	20 615	
Autres créances clients	1 181 351	1 181 351	
Impôts sur les bénéfices	15 607	15 607	
Taxe sur la valeur ajoutée	108 286	108 286	
Débiteurs divers	39 501	39 501	
Charges constatées d'avance	24 761	24 761	
TOTAL	1 390 119	1 390 119	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	257	257		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	17 124	16 840	283	
Fournisseurs et comptes rattachés	845 006	845 006		
Personnel et comptes rattachés	30 747	30 747		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 931	53 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	171 839	171 839		
Autres impôts taxes et assimilés	4 201	4 201		
Autres dettes	351 721	351 721		
TOTAL	1 474 824	1 474 541	283	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 516			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIALES	15.2449	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	1 2 2 5 0 0			1 2 2 5 0 0	
Total	1 2 2 5 0 0			1 2 2 5 0 0	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat premier rentré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 181 351
Autres créances	39 501
Total	1 220 851

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 023
Dettes fiscales et sociales	31 141
Autres dettes	4 821
Total	718 241

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 915
Charges financières	1 434
Charges exceptionnelles	4 411
Total	24 760

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 000
Total	70 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 18/12/2013
 Montant initial de cette garantie : 70 000
 Montant restant dû en capital : 27 941
 Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2018
 Nature de la sûreté réelle : neant

aucune garantie

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

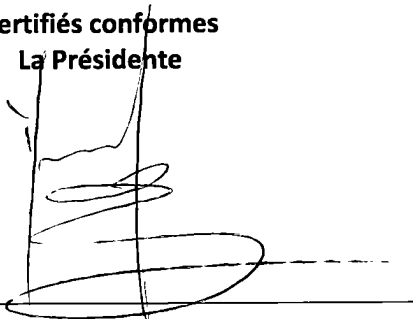
AB DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 620 euros
Siège social : 2, rue René Cassin ZI SAINT EGREVE, 38120 SAINT EGREVE
411 187 115 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Du 01.01.2017 au 31.12.2017

Certifiés conformes
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the text 'La Présidente'.

AB DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 620 euros
Siège social : 2, rue René Cassin ZI SAINT EGREVE, 38120 SAINT EGREVE
411 187 115 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 13 309,91 euros de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » 13 309,91 euros
Qui s'élèverait ainsi à 143 111 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE UNITAIRE	ABATTEMENT	
			ÉLIGIBLE	NON-ÉLIGIBLE
31.12.2016	46 180 €	92,36 €		46 180 €
31.12.2015	45 000 €	90,00 €	-	45 000 €
31.12.2014	Néant		-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 juin 2018

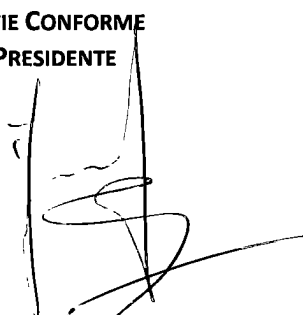
Pour : 38

Contre :

Abstention : —

Cette résolution, mise aux voix, est : Adoptée ☒
Rejetée ☐

CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE



AB DISTRIBUTION SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017
AB DISTRIBUTION SAS
2 Rue René CASSIN
38120 SAINT EGREVE

Alp Conseils

GRENOBLE

Siège social
8, rue Roland Garros
38320 EYBENS
Tél 04 76 90 28 40
Fax 04 76 90 12 93
E-mail ac@alpconseils.com

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

AB DISTRIBUTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622.45 euros**

**Siège social
2 Rue René CASSIN
38120 SAINT EGREVE**

RCS GRENOBLE 411 187 115

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS AB DISTRIBUTION, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont principalement porté sur le cut off client fournisseurs, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L-823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Eybens, le 29 Mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
SELAS ALP'CONSEILS


Représentée par Jacques-Olivier MARCOU
Commissaire aux Comptes Associé
Membre de la Compagnie des
Commissaires aux Comptes de Grenoble